

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE IX

CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE  
DE  
L'UNION  
6 bis avenue des  
Pyrénées  
BP 39  
31240

☎ 05.62.79.86.16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 13
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 2

L'an deux mille vingt-deux et le 15 décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Mariages, sur convocation régulière en date du 8 décembre, sous la présidence de Mme Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

**Etaient présents** : MME ISABELLE GODEAS, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARIE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

**Etaient absents ayant donné procuration** : M. YVAN NAVARRO (POUVOIR DONNE A MME ISABELLE GODEAS), M. ANDRE DA PONTE (POUVOIR DONNE A M. HERVE LAMACHERE).

**Etaient absents excusés** : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

**SECRETARE DE SEANCE : MME DEBORAH CADOURS, RESPONSABLE DU CCAS**

### DÉLIBÉRATION n° 2022/29

#### **Objet : Acceptation de dons**

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'acceptation de dons relève des attributions du Président ou de la Vice-Présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit toutefois d'une acceptation à titre provisoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'accepter les dons 2022 au bénéfice du CCAS :

- A l'occasion des mariages :
  - Don de 50 € en date du 12 mars
  - Don de 10 € en date du 23 avril
  - Don de 20 € en date du 25 juin
  - Don de 20 € en date du 8 octobre
  - Don de 10 € en date du 23 juillet
  - Don de 50 € en date du 1<sup>er</sup> octobre

- Don de jouets par des partenaires du Noël Solidaire :
  - o Don d'une valeur de 409 € (Intermarché Balma)
  - o Don d'une valeur de 501 € (Intermarché Saint Jean)
  - o Don d'une valeur de 2 283,48 € (Leclerc Rouffiac)

Soit un montant total de dons s'élevant à :

- En numéraire : 160 €
- En en nature : 3 193,48 €

### **Décision**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

### **Décide :**

A l'unanimité,

- d'accepter les dons suivants au bénéfice du CCAS :

- A l'occasion des mariages :
  - o Don de 50 € en date du 12 mars
  - o Don de 10 € en date du 23 avril
  - o Don de 20 € en date du 25 juin
  - o Don de 20 € en date du 8 octobre
  - o Don de 10 € en date du 23 juillet
  - o Don de 50 € en date du 1<sup>er</sup> octobre
- Don de jouets par des partenaires du Noël Solidaire :
  - o Don d'une valeur de 409 € (Intermarché Balma)
  - o Don d'une valeur de 501 € (Intermarché Saint Jean)
  - o Don d'une valeur de 2 283,48 € (Leclerc Rouffiac)

Soit un montant total de dons s'élevant à :

- En numéraire : 160 €
- En en nature : 3 193,48 €

**Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente  
Isabelle GODEAS**



- Transmis le 22 DEC. 2022

- Affiché le 22 DEC. 2022